



## Arrêté CONC\_2022\_60

Le Président

**Georges CRISTIANI**

# ARRÊTE DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le vendredi 30 septembre 2022

**Arrêté portant modification de l'arrêté CONC\_2022\_59 du 30 septembre 2022 de mise à jour de la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône.**

**Le Président** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code Général de la Fonction Publique,**
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires,
- **Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière
- **VU le décret n° 2009-1731 du 30 décembre 2009** modifiant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- **VU l'arrêté du 26 novembre 2009,** modifiant les modalités d'organisation des examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_46 du 1er juillet 2022** portant mise à jour de la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône.
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_59 du 30 septembre 2022** portant mise à jour de la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La liste mise à jour des membres des jurys de concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion des Bouches-du- Rhône est modifiée comme suit :

Collège des élus, fonctionnaires, personnalités qualifiées			
Nom	Prénom	Fonction	Collectivité
PERES	Laurent	Directeur coopération métropolitaine	Métropole Aix-Marseille-Provence (13)

**ARTICLE 2 :** Cette liste sera mise à jour et complétée en tant que de besoin par arrêté du Président du CDG13.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 4 :** La Directrice du CDG 13 est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

**Georges CRISTIANI**

